



## COÛT DE REVIENT HORAIRE D'UN AGENT DE SÉCURITÉ ENTRE 2018 ET AOÛT 2022 AU SMIC

RUBRIQUE	VALEUR EN € EN 2018	VALEUR EN € EN 2022
SALAIRES ET ASSIMILABLES	12,419	13,539
CHARGES SOCIALES	4,284	4,758
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS	0,854	0,864
CHARGES DIRECTES EXPLOITATION	0,570	0,604
<b>COÛT HORAIRE DE REVIENT - AGENT COEFFICIENT 120</b>	<b>18,127 €</b>	<b>19,77 €</b>

### CONCLUSION :

On remarque une augmentation générale **de + 9 %** entre 2018 et JANVIER 2022 dû notamment à l'augmentation du salaire minimum d'insertion.

Il est rare de voir un agent de sécurité être payé au **SMIC** c'est à dire un **COEFFICIENT 120** mais plutôt payé sur une base d'un **COEFFICIENT 130 OU 140**.

AUSSI, depuis Aout 2022 les coefficient 120, 130 et 140 ont été grignoter par l'augmentation du SMIC à savoir 1 678,95 € brut.

LE COUT DE REVIENT SERA DONC ENCORE PLUS CONSÉQUENT À SAVOIR **+19,77 €/H.**

À ce cout de revient il faudra AJOUTER LA MARGE pour le bénéfice de la société de sécurité.

SENSIBILISONS LES ACHETEURS **STOP !** AU PRIX DE VENTE TROP BAS 😊.

RMS GARDIENNAGE PARIS  
SIRET 829 127 737  
AUT 094-2118-02-13-20180605210  
01.76.50.94.94  
CONTACT@GARDIENNAGEPARIS.FR  
GARDIENNAGEPARIS.FR

ART L612-14 : L'AUTORISATION D'EXERCICE NE CONFÈRE AUCUNE PÉROGATIVE DE PUISSANCE PUBLIQUE À L'ENTREPRISE OU AUX PERSONNES QUI EN BÉNÉFICIENT.

## AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ QUALIFIÉ - COEFFICIENT 120

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2018 PAR TOUTES LES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE	VALEUR EN €	REMARQUES
1 - Salaire horaire brut conventionnel	9,880	
2 - Ancienneté	0,325	3,29% du salaire de base (moyenne branche)
3 - Prime d'habillage	0,131	Taux conventionnel
4 - Retraite, licenciements, judiciarisation	0,212	2,15% du salaire de base
5 - Mandats IRP	0,143	1,45% du salaire de base
6 - Complément maladie, HPNT et Heures Supplémentaires	0,189	1,91% du salaire de base
7 - Formation Professionnelle (ex-plan + dépassement)	0,247	2,50% du salaire de base
8 - Maintien et Actualisation des Compétences (1)	0,124	1000 € tous les 5 ans, sur la base de 1607h/an
9 - Evénements familiaux	0,049	0,50% du salaire de base
10 - Congés payés	1,118	10,00% du salaire brut
<b>Salaires et assimilables</b>	<b>12,419</b>	
11 - Assurance maladie	1,598	13,00%
12 - Assurance vieillesse	0,234	1,90%
13 - FNAL	0,061	0,50%
14 - SS vieillesse	1,051	8,55%
15 - Contribution solidarité autonomie	0,037	0,30%
16 - Accidents du travail	0,357	2,90% (taux de la profession)
17 - Effort construction	0,055	0,45%
18 - Taxe d'apprentissage	0,084	0,68%
19 - Contribution additionnelle apprentissage	0,049	0,40%
20 - Formation Professionnelle	0,123	1,00%
21 - Versement Transport (2)	0,363	2,95%
22 - Assurance chômage tranche A + FNGS	0,516	4,20%
23 - Allocations familiales	0,424	3,45%
24 - Caisse Retraite Complémentaire	0,572	4,65%
25 - AGFF	0,148	1,20%
26 - Financement des organisations représentatives	0,002	0,016%
27 - Mutuelle	0,069	10,50 € par salarié et par mois
28 - Prévoyance	0,085	0,69%
29 - Taxe sur prévoyance	0,007	8% de la prévoyance
30 - Allègements Fillon (3)	-1,550	
<b>Charges sociales</b>	<b>4,284</b>	
31 - Comité d'entreprise (fonctionnement et oeuvres sociales)	0,061	0,50% de la masse salariale
32 - Médecine du travail	0,103	100 € par salarié + 4 heures
33 - Prime Panier	0,441	3,53 € pour 8 heures
34 - Remboursement transport	0,248	37,60 € pour un temps plein
<b>Avantages sociaux divers</b>	<b>0,854</b>	
35 - CVAE (1,5% de la VA)	0,246	soit 2,0% de la masse salariale
36 - ORGANIC (0,16% du CA)	0,026	soit 0,21% de la masse salariale
37 - Tenue	0,249	400 € pour 1607 heures
38 - Assurances RC (0,30% du CA)	0,049	soit 0,40% de la masse salariale
<b>Charges directes d'exploitation</b>	<b>0,570</b>	
<b>COÛT HORAIRE DE REVIENT D'UN AGENT - COEFFICIENT 120</b>	<b>18,127 €</b>	<b>COÛT HORS CHARGES DE STRUCTURE ET HORS CICE</b>